



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/55/L.2/Add.9
26 septembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Cinquante-cinquième session
Genève, 15-26 septembre 2008

**PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA CINQUANTE-CINQUIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 15 au 26 septembre 2008

Rapporteuse: M^{me} Andriani Falkonaki-Sotiropoulos (Grèce)

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
II. RÉSUMÉ DU PRÉSIDENT (<i>suite</i>).....	2
A. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED (rapport du Groupe de travail sur sa cinquante et unième session)	2
B. Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa quarante et unième session (Genève, 4 et 5 décembre 2007)	3
C. Rapports du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme.....	4
D. Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok relatif à la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2007-2008 et aux incidences de ces cours; désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2009	5

II. RÉSUMÉ DU PRÉSIDENT *(suite)*

A. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED (rapport du Groupe de travail sur sa cinquante et unième session)

1. Les délégations ont estimé que le travail de regroupement des fonds d'affectation spéciale par ensembles thématiques devait se poursuivre, avec une réduction du nombre total de fonds thématiques d'affectation spéciale. Le Comité d'examen des projets devait jouer un rôle central dans ce processus. Il a été souhaité qu'une communication plus dynamique s'instaure entre le secrétariat, les bénéficiaires et les donateurs de manière à progresser dans le processus de regroupement. Les donateurs ont été invités à verser des contributions pluriannuelles aux nouveaux fonds thématiques d'affectation spéciale.

2. Le secrétariat a été prié d'inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-troisième session du Groupe de travail un point relatif aux interactions entre le secrétariat, les bénéficiaires potentiels et les donateurs concernant la coopération technique de la CNUCED, conformément au paragraphe 220 de l'Accord d'Accra.

3. Il a été estimé que l'allocation des ressources pouvait encore être améliorée, en gardant à l'esprit que la part des dépenses totales consacrée aux PMA et à l'Afrique ne devait pas être réduite.

4. La CNUCED a été instamment invitée à continuer de participer activement aux processus interinstitutions liés à la stratégie de cohérence à l'échelle du système «Unis dans l'action» et à assumer un rôle de chef de file au sein du groupe sur le commerce et les capacités productives du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination. Le secrétariat a été invité à accentuer ses efforts s'agissant de l'intégration des questions économiques et des questions liées au commerce dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et autres plans nationaux d'aide au développement. Il a aussi été prié d'étudier la possibilité d'accroître le nombre de cours de formation sur les grands problèmes économiques internationaux (au titre du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok) et d'autres activités de renforcement des capacités, notamment le réseau de l'Institut virtuel et TrainForTrade. Il a été demandé à la CNUCED de veiller particulièrement, dans ses activités de coopération technique, à apporter une aide dans les domaines de la diversification du secteur des produits de base, du financement et de la

compétitivité, ainsi qu'un appui aux pays en développement exportateurs de pétrole dans leurs négociations avec des sociétés internationales.

5. Quelques orateurs ont invité les États membres à inclure dans leurs délégations des fonctionnaires travaillant sur le terrain dans les pays bénéficiaires, qui participeraient aux sessions du Groupe de travail et présenteraient leur propre évaluation de l'impact des activités de coopération technique de la CNUCED dans les pays.

B. Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa quarante et unième session (Genève, 4 et 5 décembre 2007)

6. Il a été rappelé qu'en règle générale le Conseil du commerce et du développement prenait note – sans débat de fond – des rapports sur les sessions du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI). Quelques délégations ont néanmoins estimé que le Conseil devrait examiner plus attentivement les activités de fond du Groupe consultatif, notamment pour les raisons suivantes: a) la réforme de la gouvernance du CCI semblait être au point mort; b) on avait l'impression que le CCI ne tenait pas compte du travail mené aux niveaux national et régional, et que certaines activités faisaient double emploi avec celles de la CNUCED; et c) d'aucuns considéraient que le Conseil ne prêtait pas suffisamment attention aux activités du CCI.

7. Les mesures suivantes ont été suggérées pour remédier à ces problèmes: a) adoption de mesures de gouvernance efficaces pour le CCI; et b) rôle de coordination renforcé pour la CNUCED auprès du CCI, y compris des mesures permettant à la CNUCED d'apporter une contribution au CCI sans faire double emploi avec ses activités, conformément au paragraphe 182 de l'Accord d'Accra.

8. Il a aussi été noté que le CCI, création commune de la CNUCED et de l'OMC, ne comportait pas de division des PMA, contrairement à ses deux institutions de tutelle.

9. Les représentants du CCI ont pris acte de ces critiques – concernant en particulier la lenteur du processus consultatif – et ont promis d'en tenir compte. Le CCI était résolu à promouvoir plus de transparence et avait fait de son mieux pour susciter un débat sur la façon d'améliorer les consultations; il existait sans doute un moyen de donner un cadre formel aux

consultations qui avaient déjà lieu de façon informelle entre le CCI et les États membres. Reconnaissant qu'il n'y avait pas de division des PMA au CCI, les représentants ont indiqué que le Centre prévoyait de consacrer 50 % de ses ressources aux PMA, et que plusieurs services intersectoriels travaillaient à l'heure actuelle sur des questions intéressant les PMA. Ils se sont engagés à reprendre les observations formulées au Conseil du commerce et du développement dans le prochain rapport du Groupe consultatif commun.

C. Rapports du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme

10. Dans le débat sur le rapport de la cinquantième session du Groupe de travail, on a insisté sur la recommandation faite par le Groupe de travail pour que le projet de cadre stratégique pour la période 2010-2011 soit considéré comme une révision du cadre stratégique pour l'exercice biennal en cours (2008-2009), de sorte que les décisions adoptées à la douzième session de la Conférence puissent être appliquées dans les meilleurs délais possible. Il a été noté, cependant, que la Division de la planification des programmes et du budget et le Secrétaire du Comité du programme et de la coordination avaient informé la CNUCED que cela n'était pas possible sans l'accord de l'Assemblée générale. La CNUCED veillerait toutefois à ce que les décisions adoptées à la douzième session de la Conférence soient appliquées sans retard, dans le cadre de l'adoption et de la mise en œuvre du plan de travail pour la période 2008-2011 (TD/B/WP/203/Rev.1). Les efforts résolus accomplis par les États membres et le secrétariat pour renforcer les systèmes d'évaluation axés sur les résultats au sein de la CNUCED, notamment la définition d'indicateurs cohérents dans le chapitre du projet de cadre stratégique pour 2010-2011 relatif à la CNUCED, ont été salués. Le secrétariat a été prié de veiller à ce que les activités relatives aux produits de base soient considérées comme prioritaires.

11. Au cours du débat sur le rapport de la cinquante et unième session du Groupe de travail, il a été rappelé que les États membres avaient recommandé au secrétariat d'appliquer le programme de travail 2008-2009 tel qu'il était énoncé dans le plan de travail quadriennal, et de veiller à ce que ce dernier soit pris en compte dans le programme de travail 2010-2011.

D. Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok relatif à la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2007-2008 et aux incidences de ces cours; désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2009

12. Au cours du débat, les délégations ont préconisé les mesures suivantes: a) organisation de cours annuels dans toutes les régions, car les cours apportaient une réponse efficace au problème du déficit de capacités commerciales dans les pays en développement; b) organisation de cours s'adressant à des responsables de haut niveau et aux parlementaires; c) amélioration de la mobilisation de ressources pour financer ces cours supplémentaires; et d) appui aux activités de collecte de fonds du Secrétaire général de la CNUCED, notamment de la part des États du Conseil de coopération du Golfe (CCG) en mesure de le faire.
